Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1979)

Heft: 524

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

public

maine

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand N° 524 29 novembre 1979 Dix-septième année

Rédacteur responsable: Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc Abonnement pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction: 1002 Lausanne, case 2612 1003 Lausanne, Saint-Pierre 1 Tél. 021 / 22 69 10 C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro: Rudolf Berner François Brutsch Jean-Daniel Delley Jean-Claude Favez Yvette Jaggi

524

Tokyo-Round si Nord-Sud no

La semaine prochaine les Chambres fédérales vont examiner, en procédure d'urgence, les "nouveaux accords" du GATT, qui devraient entrer en vigueur dès le premier janvier 1980. En bref, il s'agit des résultats du "Tokyo-Round", gigantesque négociation multilatérale qui aura duré près de six ans, — soit le double de la précédente, dénommée "Kennedy-Round" (1964-67).

Voilà encore un de ces thèmes de réflexion mamouths sur lesquels il est bon, paraît-il, de ne pas s'apesantir, pour ne pas lasser le lecteur. Qu'importe! Voilà quelques antidotes à l'information officielle qui fera à coup sûr deux ou trois titres dans la presse dite d'information ces prochains jours.

Les accords 1979, complétés par moult arrangements et autres protocoles, représentent près de cinq cents pages de textes et tableaux d'une lecture passablement aride.

Les commissions parlementaires ont examiné le tout, vite fait mal fait, et ont conclu l'une et l'autre à l'unanimité que la Suisse devait ratifier les dix-sept "instruments" valant en quelque sorte contrats entre pays membres du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce).

C'est beau cette confiance en nos négociateurs de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures, placé, comme la Division du commerce qu'il a remplacée, sous l'expertocrate direction du "secrétaire d'Etat" Jolles. C'est beau, et même justifié, en ce sens que nos délégués aux accords commerciaux s'y connaissent parfaitement en intérêts suisses, et savent les faire valoir "über alles". On ne trouvera jamais de signature helvétique inconditionnelle quand les intérêts de l'agriculture,

mais aussi ceux de l'horlogerie ou des textiles indigènes sont mis en cause.

Au reste, les délégués suisses se trouvent plutôt à l'aise dans les grands marchandages du style Round planétaire et pluriannuel. Tout comme le GATT, auquel la Suisse a adhéré en 1966 après en avoir été membre provisoire pendant huit ans, notre pays se déclare en faveur d'un système commercial ouvert, et le prouve en conservant un tarif douanier très modéré, — et par ailleurs unique au monde puisque basé sur le poids et non sur la valeur des marchandises.

N'empêche que les droits de douane à l'importation de produits industriels en Suisse baisseront en sept ans de 23% (d'où une diminution annuelle des recettes douanières de l'ordre de 60 à 70 millions de francs suisses). Cette moyenne recouvre des réductions différenciées selon les branches: moins 9,7% pour l'horlogerie, moins 20,8% pour les machines électriques, moins 27,6% pour l'équipement de transport. D'autres pays, qui appliquent traditionnelle-

SUITE ET FIN AU VERSO

DP 1980

Le bulletin vert glissé dans les pages du dernier numéro de "Domaine Public" pour vous faciliter les opérations de réabonnement n'est pas toujours arrivé à bon port.

C'est ce que nous font remarquer quelques lecteurs.

Nos excuses! Le format de DP laissait craindre en effet un certain nombre de ratés dans la manœuvre...

A toutes fins utiles, signalons que le no. de CCP de "Domaine Public" est indiqué chaque semaine dans le "générique" de première page (ci-contre)!

Merci d'en faire bon usage. Merci d'assurer, par votre fidélité, l'indépendance du journal.